

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juillet 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. Straumann, M. Cinieri, Mme Louwagie, Mme Kuster, Mme Poletti,
M. Cattin, M. Masson, M. Schellenberger, M. Vialay, M. Pauget, M. Abad, M. Gosselin,
Mme Lacroute et M. Rolland

ARTICLE 8

A l'alinéa 2, après le mot : « accompagnées », remplacer le mot : « ou » par le mot : « et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à mieux définir la période des soldes comme étant celle où la publicité précède et accompagne le fait de vendre à prix réduit des marchandises en stock.